



Tournoi jeunes ERMONT 2026

Règlement Intérieur



Article 1 : Organisation

Le **Club d'Échecs Ermontois (CEE)** organise son tournoi jeunes annuel.

Le tournoi est réservé aux joueurs des catégories jeunes U08 à U20 ayant contracté une licence valable pour la saison en cours (2025-2026)

Celui-ci se déroulera en 7 rondes (si le nombre de joueurs est suffisant) à la cadence 12 min +3 sec. 3 tournois par catégorie d'âge sont prévus :

U08 - U10 – Petits Poussins - Poussins / U12 - Pupilles / U14-U16-U18-U20 Benjamins – Minimes - Cadets - Juniors

Attention : le nombre de places tous tournois confondus est limité à **300**. Le nombre global de participants sera mis à jour régulièrement sur la page d'accueil du site du club d'échecs ermontois (<https://www.ermontechecs.fr>)

Article 2 : Règles

Les Règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptée par le 93ème Congrès de la F.I.D.E à Chennai (INDE), mise en application le 1er janvier 2023. Selon l'article A6 de l'Annexe des Échecs Rapide « l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité du tournoi »

Le tournoi est homologué pour le elo rapide FIDE de mars 2026

En particulier :

- Le 1^{er} coup illégal constaté par un arbitre amène une bonification de **UNE** minute à l'adversaire.
- Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Les directives de jeu III concernant les fins de parties au KO seront appliquées.

Un joueur arrivant devant sa partie 15 minutes après son commencement sera déclaré perdant par forfait.

Les appariements (pour ceux réalisés au système suisse) seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI (3.3.8) sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Horaires et lieu du championnat

Lieu : Complexe sportif Auguste Renoir, 20 rue du syndicat 95120 Ermont

Clôture des inscriptions : Le 01 Février 2026 à 9h45.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 01 Février 2026 de 9h jusqu'à 9h45

Ronde N°1 à 3 : 10h00 - 12h15 Ronde N°4 à 7 : 13h30 – 16h30

Remise des prix : aux alentours de 17h00

Article 4 : Système d'appariement

Pour chaque catégorie :

- Pour plus de 8 joueurs inscrits : Système suisse.
- 8 joueurs ou moins : un système adapté sera utilisé.

Article 5 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions :

Les droits d'inscription sont définis par le Club d'Échecs Ermontois sur le bulletin d'inscription (10€). Ils seront majorés de 3€ après le 31 Janvier 2026 pour une inscription sur place

Prix : COUPE ou MÉDAILLE pour tous qui seront attribués à la place

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 6 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur dans la saisie des résultats a été commise et /ou inversion de couleur, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin de la ronde R+1. Dans le cas contraire, le résultat ne sera rectifié qu'après la fin du tournoi pour le calcul du classement elo.

La fin de la ronde est caractérisée par l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Article 7 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent.

Article 8 : Classement et Départages

Le classement se fera selon les résultats des matchs comme indiqué à l'article 6 du présent règlement

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Pour les tournois au système suisse :

- Départage N°1 au Buchholz tronqué
- Départage N°2 au Buchholz
- Départage N°3 à la Performance

Pour les éventuels autres types de tournoi, un système adapté sera utilisé.

Article 9 : Conduite des joueurs

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- **Présence des parents et accompagnateurs interdite dans la zone de jeu (espace où se jouent les parties)**
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Exclusion immédiate du tournoi après un forfait non justifié.

- Pour rappel : une sonnerie de téléphone pendant une partie entraîne immédiatement la défaite de son détenteur s'il s'agit d'un joueur, l'exclusion de la salle de jeu s'il s'agit d'un spectateur.
- Interdiction de fumer, boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres joueurs.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.
- Les jours devront respecter les consignes sanitaires pendant la durée de l'événement : elles seront rappelées avant le début de la 1re ronde. Le référent sanitaire est M. Bernard Bruge.

Article 10 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal est Christophe Paquin (Arbitre AFO2)

Adjoints :

- Alexis GOBERT (Arbitre AF01)
- Sophie FRAPPART (Arbitre AFC)
- Maelyss BIMONT (Arbitre AFJ)
- Alain BALESDENT (Arbitre AFC)
- Christophe PAQUIN (Arbitre AFO2)